

**APPEL A CANDIDATURE POUR UNE RESIDENCE MISSION
DANS LE CADRE D'UN CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE SUR LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION TERRES DE FRANCE - SAISON 2015-16**

Appel à candidatures lancé en direction d'équipes artistiques, de collectifs d'artistes PLURIDICLINAIRES, ayant recours aux nouvelles technologies dans leur travail, en vue d'une résidence-mission à des fins éducatives prenant place dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A) de la Communauté d'Agglomération Terres de France, dans le département de la Seine Saint Denis, en lien avec le Théâtre Louis Aragon, scène conventionnée danse.

Equipe artistique constituée d'artistes de plateau, de plasticiens, d'artistes numériques réunis par un même désir de rechercher, créer et transmettre ensemble une poésie, un regard sur le monde. Tous les créateurs partageant l'utilisation des technologies dans un processus de création au service du spectacle vivant, et ayant expérimentés des formes dans et hors les murs sont attendus.

Cadre de la résidence-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en développant de manière significative le chantier de l'éducation artistique, la direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France (DRAC IDF), le rectorat de l'Académie de Créteil (DAAC) et l'inspection académique de Seine Saint Denis (IA 93) ont souhaité engager, en partenariat étroit avec les différentes collectivités territoriales mais aussi avec d'autres services déconcentrés de l'État, un nombre important d'expérimentations s'appuyant particulièrement sur le principe de résidences-mission d'artiste à des fins éducatives.

La Communauté d'Agglomération Terres de France est fortement investie dans ces démarches et après concertation avec les différents partenaires impliqués, il a été décidé depuis 2014, de développer un contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.).

Les programmes d'action culturelle et d'éducation artistique élaborés par la Communauté d'Agglomération Terres de France, les Villes de Sevran, Villepinte et Tremblay-en-France et leurs partenaires ont affirmé une volonté permanente d'offrir l'accès au plus grand nombre d'enfants et de jeunes, et au-delà leurs familles, aux pratiques et aux expériences artistiques et culturelles dans un mode décloisonné et c'est donc naturellement que cet engagement prenant la forme d'un C.L.E.A. s'inscrit dans un objectif ambitieux de généralisation. Le C.L.E.A. prend notamment appui sur la politique culturelle intercommunale ainsi que celles des villes la composant en intégrant particulièrement la richesse environnementale du territoire et sa proximité avec l'aéroport Roissy CDG.

Pour cette troisième année du CLEA, la résidence mission s'appuiera sur une équipe artistique pluridisciplinaire pour proposer aux publics un large panel d'interventions artistiques qui se fédéreront autour d'un projet commun.

Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

Une résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur de tous les publics et en particuliers pour les plus éloignés de l'offre artistique et culturelle. Elle repose sur une grande disponibilité de l'équipe artistique, durant quatre mois, ainsi que sur une diffusion importante de ses œuvres déjà accomplies et disponibles, en lieux dédiés ou non sur le territoire. Cette diffusion s'envisageant en amont, pendant et éventuellement après la période de résidence.

La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'équipe artistique résidente, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche d'éducation artistique donnant à faire voir et à faire comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création mis en oeuvre (réflexion, expérimentation, réalisation). Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées, parfois brèves, se différenciant des traditionnels ateliers et donc régies par un tout autre cahier des charges, à la temporalité et aux finalités différentes.

Tel un laboratoire d'éducation artistique se menant à l'échelle d'un territoire, ces actions sont à considérer comme autant de gestes artistiques, préparés en amont avec diverses équipes pédagogiques et/ou équipes éducatives déjà impliquées dans le domaine des arts et de la culture ou tout simplement désireuses de s'y inscrire. Elles sont aussi préparées avec les équipes en charge des structures culturelles du territoire souhaitant s'associer au C.L.E.A.

Ces actions menées en temps scolaire ou en hors temps scolaire ont pour objectif de permettre à un grand nombre de personnes d'acquérir une expérience originale et sensible de l'univers de l'équipe artistique en résidence. Ces actions peuvent avoir lieu aussi bien au sein d'établissements scolaires, de centres sociaux, de centres de loisirs, de structures culturelles que dans l'espace public ou tout autre site qui paraît approprié à l'équipe artistique en résidence et à ses partenaires locaux.

Enjeux et objectifs

- Favoriser l'accès des habitants à l'offre culturelle locale, intercommunale et régionale par des actions innovantes ;
- Leur permettre de s'approprier les ressources culturelles présentes ou proposées, leur faisant ainsi porter un regard neuf sur leur environnement ;
- Sensibiliser les jeunes à la richesse et à la diversité des formes artistiques ;
- Rencontrer des créateurs et leurs œuvres, interagir et questionner les processus créatifs et par cela développer l'esprit critique des jeunes;
- Réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture ;
- Contribuer au développement culturel et artistique du territoire

Ceci se traduit, concrètement, par :

Une phase de préfiguration d'un mois permettra à l'équipe artistique de circuler sur les territoires de la communauté d'agglomération pour en saisir les enjeux. Elle organisera des temps d'échange avec des représentants de structures (scolaires, associatives, péri-scolaires, sociales, médicales...) pour présenter son travail et sa démarche artistique. Elle rencontrera les membres de la Commission Culture de la communauté d'agglomération Terres de France.

Ces rencontres pourront revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Les représentants de ces structures devront évoquer avec l'équipe artistique en résidence leur propre quotidien professionnel ainsi que la manière dont ils aimeraient faire percevoir, de manière sensible à leurs usagers les questions artistiques.

Il s'agit là d'un moment important au cours duquel commence à s'élaborer, à se co-construire le projet artistique à destination des publics.

L'équipe artistique s'appuiera donc sur des structures partenaires pour co-construire les projets.

A l'issue de ce mois d'appropriation, l'équipe artistique devra rédiger une présentation du projet qu'elle souhaite développer avec les différents partenaires rencontrés. Ce projet sera présenté aux membres du comité de pilotage du CLEA.

Une seconde phase, beaucoup plus longue que la première, sera consacrée à la mise en place concrète des projets ébauchés lors de la phase de rencontre.

Ces projets seront fortement imprégnés de la démarche artistique propre à l'équipe artistique en résidence, ils pourront être participatifs ou non, jouer de l'effet de surprise ou au contraire être très annoncés, investir des espaces hors les murs... Ils sont à inventer avec les partenaires locaux et les spécificités du territoire.

Le rayonnement de la résidence mission doit être le plus large possible, et une attention particulière devra être apportée à la diffusion d'œuvres dans des lieux divers qui permettent des rencontres spontanées avec les publics.

Il est à noter enfin que des interactions entre le(s) artiste(s) bénéficiaires de la résidence mission pourront avoir lieu avec les autres actions d'éducation artistique et culturelle initiées par la Communauté d'Agglomération ou les villes de Sevrans, Tremblay-en-France ou Villepinte.

Pilotage de la résidence-mission

Dans le cadre du C.L.E.A., la direction des politiques culturelles territoriales de la Communauté d'agglomération Terres de France assurera la coordination générale du projet en collaboration étroite avec l'opérateur, le Théâtre Louis Aragon.

La résidence-mission a pour objectif le développement du partenariat avec l'ensemble des structures culturelles du territoire.

Pour plus d'informations sur le territoire : <http://www.caterresdefrance.fr>

Période et durée de la résidence

La résidence-mission se déroulera entre **novembre 2015 et juin 2016**, de manière continue ou non selon les disponibilités de l'artiste-résident.

La première phase dite de préfiguration aura lieu **entre novembre et décembre 2015**.

Conditions financières et moyens mis à dispositions

L'artiste sélectionné(e) bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de **12 000 €** pour 4 mois de présence (allocation calculée sur la base de 3000 €/ mois, net) prises en charges par la direction régionale des affaires culturelles Ile de France (DRAC IDF) et la Communauté d'agglomération Terres de France.

Elle est appelé(e) à résider, de manière effective, sur le territoire de l'agglomération durant sa mission. Pour cela, un lieu d'hébergement est mis à sa disposition et pris en charge par la Communauté d'Agglomération-Terres de France.

Les dépenses et moyens techniques relatifs au coût et à la diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, en lieux dédiés ou non, sont également pris en charge.

L'artiste retenu (e) doit être autonome dans ses déplacements et disposer de préférence d'un véhicule personnel, ses frais de déplacement sur le territoire ainsi qu'un aller-retour de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission étant pris en charge (transports en commun et/ou carburant). En revanche, les repas sont à sa charge.

Cadre juridique

Un contrat spécifiant les engagements respectifs de la Communauté d'agglomération Terres de France, de l'opérateur et de l'artiste est signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et contractualisées avec la structure culturelle porteuse.

La coordination permanente du C.L.E.A. rassemble des représentants de la direction régionale des affaires culturelles Ile de France, de la direction territoriale des politiques culturelles de la Communauté d'Agglomération Terres de France, des trois villes concernées par le CLEA (Sevran, Villepinte, Tremblay-en-France), du Théâtre Louis Aragon, de l'inspection académique du territoire.

Profils recherchés

Il est donc recherché une équipe artistique pluridisciplinaire utilisant les nouvelles technologies dans ses créations artistiques en lien avec le spectacle vivant.

L'équipe artistique candidate, française ou étrangère, doit avoir à son actif une production conséquente et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission. Elle doit également être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative et culturelle. Elle maîtrise l'usage oral du français.

Éléments à fournir :

- un curriculum vitae,
- une note d'intention témoignant de la prise en compte du présent cahier des charges et du territoire de résidence.
- un dossier artistique représentatif de la démarche de l'équipe.
- une liste des œuvres disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.

Le dossier artistique est à proposer sous format pdf à l'adresse mail suivante : lionel.chassaing@caterresdefrance.fr

Dans le cas où l'équipe artistique souhaite enrichir cet envoi d'un dvd ou d'un cd pour les œuvres vidéos, œuvres sonores, etc... il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante:

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRES DE FRNCE

Direction des Politiques Culturelles Territoriales

BP 5

93423 VILLEPINTE CEDEX

L'ensemble du dossier est à adresser pour le **30 septembre 2015** dernier délai par envoi électronique.

NB : il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis. La note d'intention peut, par contre, évoquer certaines des pistes que l'équipe artistique candidate envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.

Sélection

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants de la Communauté d'Agglomération Terres de France, des trois villes concernées par le CLEA (Sevrans, Villepinte, Tremblay-en-France), de la Direction Régionale des affaires culturelles, du Théâtre Louis Aragon, de l'éducation nationale.

Une présélection sera réalisée au plus tard le **10 octobre 2015**. Les candidats retenus seront invités à rencontrer le comité de sélection **le 16 octobre**.

Le choix final sera validé au plus tard fin octobre 2015.

Le résultat de la sélection sera communiqué par courrier.

Pour plus d'informations

Direction des politiques culturelles territoriales de Terres de France :

Lionel Chassaing Lionel.chassaing@caterresdefrance.fr